

10 septembre 2019

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 10 septembre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent : M. Denis Vel, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Deux résidents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 août et de la séance extraordinaire du 27 août 2019;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
 - 5.1 Demande d'autorisation pour des prélèvements préautorisés et des versements égaux pour les comptes d'Hydro-Québec;
6. Correspondance;
7. Dossier internet par la MRC du Val-Saint-François;
8. Résolution pour autoriser les travaux de reprofilage du fossé devant M. Blanchard, l'ajout d'un ponceau et le mandat à notre ingénieur M. Patrice Leroux en partenariat avec le Village de Stukely-Sud;
9. Résolution concernant une demande d'entente mutuelle de prêt de locaux « municipaux » en cas de sinistre majeur avec le Village de Stukely-Sud;
10. Résolution concernant la formation Clientèles difficiles ou agressives le 12 septembre à Stoke;
11. Résolution concernant le contrat pour la servitude du 441 principale Ouest et les frais en cours ;
12. Dépôt des recommandations du CCU concernant le PIIA pour approbation;
13. Suivi 10^E rang ;
14. Dossier génératrice;
15. Voirie;
16. Parc Dale-Cleary;
17. Inspecteur en voirie;
18. Demande concernant une autorisation pour déposer des matériaux secs au 170 rue des Érables sur notre terrain pour la durée des travaux du solage de la maison;

19. Dépôt des revenus et dépenses non vérifiés au 31 août 2019
20. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François; Relâche
21. Comité;
 - 21.1 Bière et saucisses;
 - 21.2 Fête du Village ;
22. Affaires nouvelles;
23. Période de questions
24. Levée de la session;

2019-09-132

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame Majella René;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé;

Et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AOÛT ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2019

2019-09-133

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 6 août et de la séance extraordinaire du 27 août 2019;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Casavant, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu;

Que le procès-verbal de la séance régulière soit adopté avec les modifications suivantes;

Point 8 : M. Réal Vel, maire-suppléant demande le vote (considérant que M. Coutu s'est retiré de la discussion.)

15. Dossier MRC enlever Relâche

Séance extraordinaire : l'heure d'ouverture 19H00

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Points :

Escouade verte : nous sommes en attente du rapport

M. Coutu appelle le point suivant

2019-134

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux autorisés en séance du conseil;

Proposé par : Pascal Gonnin

Appuyé par : Réal Vel

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 07 août au 10 septembre 2019	15 907,54 \$	
DÉPENSES D'OPÉRATION	25 811,50 \$	
REMISE FÉDÉRALE	- \$	
REMISE PROVINCIALE	- \$	
FTQ	403,44 \$	
REMBOURSEMENT PRÊT	- \$	
TOTAL	<u>26 214,94 \$</u>	
Dépense durant le mois	18 918,57 \$	
Salaires déboursés durant le mois	4 162,36 \$	
Total dépenses	<u>49 295,87 \$</u>	

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2019-09-135

5.1 AUTORISATION POUR LES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES DES COMPTES D'HYDRO-QUÉBEC

Proposé par Réal Vel

Appuyé par Jacques Bergeron

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la directrice générale à inscrire la municipalité aux prélèvements automatiques des comptes d'Hydro-Québec dans le compte courant de la municipalité (350311).

Que les versements égaux ne sont pas autorisés;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite de la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2019-09-136

6.1 BISON EN FÊTE 19 OCTOBRE 2019

Proposé par Réal Vel

Appuyé par Jean-Pierre Brien

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Louis Coutu, maire à nous représenter au souper Bison en Fête du 19 octobre au

profit du Centre d'actio bénévole de Windsor, coût du billet soixante dollars (60\$) par personne

Que le conseil achète également un billet pour Mme Manon Roy qui nous sera remboursé par M. Coutu, maire;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

2019-09-137

6.2 CALENDRIER-BOTTIN ÉDITION 2020 DE LA TABLE DE CONCERTATION POUR LES AÎNÉS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Proposé par Jean-Pierre Brien

Appuyé par Pascal Gonnin

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle poursuive sa collaboration avec la Table de concertation pour les aînés de la MRC du Val-Saint-François en achetant un espace publicitaire au montant de quatre-vingt-dix dollars (90\$);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

6.3 FESTI-VAL EN NEIGE

Les membres reportent à la séance ajournée au 24 septembre 2019;

2019-09-138

6.4 INVITATION OFFICIELLE- FORMATION EN COMMUNICATION D'URGENCE

Considérant que nous avons reçu une invitation de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie;

Considérant que l'offre de formation répond à un besoin et elle est gratuite;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par la conseillère Suzanne Casavant et résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise MM. Louis Coutu, maire et Jacques Bergeron, conseiller ainsi que Mme Majella René, directrice générale et secrétaire à y assister le 22 octobre prochain à Waterloo;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

6.5 RENOUVELLEMENT DE NOTRE ENTENTE AVEC ÉCO-PEINTURE

Proposé par Pascal Gonnin

Appuyé par Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvelle son entente avec Éco-Peinture en déléguant Mme Majella René à signer la nouvelle entente en lien avec la nouvelle procédure de bac dédié à 100% récupération de la peinture;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

2019-09-139

7. DOSSIER INTERNET PAR LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

2019-09-140

Proposé par Pascal Gonnin

Appuyé par Jean-Pierre Brien

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle est d'accord pour déléguer à la MRC du Val-Saint-François le pouvoir de négocier les services internet afin d'obtenir des taux uniformisés pour le déploiement des installations requises pour la fourniture de services internet, au nom de toutes les municipalités de son territoire;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

8. TRAVAUX 5^E RANG : ENTENTE DE PARTAGE DES COÛTS CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR DU 5^E RANG ET DU CHEMIN DES LOYALISTES ENTRE LA MUNICIPLITÉ DU VILLAGE DE STULELY-SUD ET SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

2019-09-141

Considérant que nous avons une problématique d'écoulement des eaux dans le secteur du 5^e rang et du chemin des Loyalistes;

Considérant que nous avons demandé une étude de faisabilité pour la reconfiguration du drainage routier du secteur du 5^e rang et du chemin des Loyaliste;

Considérant que des correctifs ont été suggérés et que certains d'entre eux ont été retenue par les deux municipalités;

Pour ces motifs, sur proposition de la conseillère Suzanne Casavant, appuyé par le conseiller Réal Vel et résolu que le conseil autorise les travaux de corrections suivants : le reprofilage du fossé devant le 235 5^e rang, l'ajout d'un ponceau transversal sur le 5^e rang et l'ajustement du niveau du ponceau transversal du chemin des Loyalistes;

Qu'une soumission pour la supervision des travaux sera également demandé M. Patrice Leroux;

Que toutes les dépenses énumérées ci-haut à l'exception du reprofilage du fossé devant le 235 5^e rang seront partagés en part égale;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

9. RÉOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE D'ENTENTE MUTUELLE DE PRÊT DE LOCAUX « MUNICIPAUX » EN CAS DE SINISTRE MAJEUR AVEC LE VILLAGE DE STUKELY-SUD

2019-09-142

Considérant la demande du Village de Stukely-Sud pour le prêt de locaux « municipaux » en cade sinistre majeur;

Considérant que nous sommes voisins et que l'entraide fait partie de nos habitudes;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de signer la demande pour le prêt de locaux « municipaux » en cas de sinistre majeur;

Que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

10. INSCRIPTION : FORMATION CLIENTÈLES DIFFICILES OU AGRESSIVES

2019-09-143

Proposé par Pascal Gonnin
Appuyé par Suzanne Casavant
Et résolu

Que le conseil de la municipalité autorise Majella René et Valérie Bombardier à assister à la formation clientèle difficiles ou agressives donnée par l'APSAM à Stoke le 12 septembre 2019;

Que le coût de la formation est de deux cent douze dollars et quatre-vingt-dix sous (212.90\$) par participant;

Que la dépense soit prise dans le poste administration-formation;

Que les frais de repas et de déplacement soient remboursés sur preuve justificative;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

11. SERVITUDE POUR LA BORNE SÈCHE SITUÉE AU 441 PRINCIPALE OUEST

2019-09-144

Considérant que nous avons une promesse de cession de servitude signée entre la municipalité et les propriétaires;

Considérant que les travaux sont maintenant terminés et le terrain remis en état;

Considérant que nous avons fait préparer une description technique du lot 2 238 730 dossier 180725 (minute 2806) par Daniel Touchette Arpenteur, géomètre;

Considérant que nous voulons officialiser le tout;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par la conseillère Suzanne Casavant et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tout document juger nécessaire;

Que les frais de cette transaction soit au frais de la municipalité;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

12. DÉPÔT DES RECOMMANDATIONS DU CCU CONCERNANT PIIA

2019-09-145

Proposé par Réal Vel
Appuyé par Suzanne Casavant
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les recommandations suivantes déposées par le CCU;

1. **Toiture (Pente, revêtement et couleur)** ; Toit en pente ou plat devant s'harmoniser avec le relief, matériau de tôle prépeinte seulement.
2. **Revêtement extérieur** : Un maximum de 3 teintes qui se fondent avec le milieu naturel. Des matériaux qui reproduisent l'effet de bois, de pierre et de métal. Le vinyle est prohibé.
3. **Fondation** : Les pieux et sous-sols conventionnels en béton continu sont permis. Dans le cas du béton continu, l'apparence du béton pour les murs de façade et latéraux doit être minimisée.
4. **Bâtiments accessoires** : Deux sont permis, un seul garage. L'addition de la superficie des deux bâtiments ne doit pas représenter plus de 50% de la superficie au sol de la résidence. Leur implantation doit s'harmoniser avec le cadre bâti environnant et le milieu naturel. La hauteur doit être inférieure à celle de la résidence.

Aménagement paysager : La cour avant doit faire l'objet d'un traitement paysager comprenant des aires gazonnées avec la présence d'arbres et des plates-bandes le long de la façade principale du bâtiment. Les aires de services (stationnement et allée de circulation) ne doivent pas dominer la cour avant. On doit limiter les surfaces sans végétation dans la cour avant.

Éclairage : une sentinelle à l'entrée des terrains sera requise ;

Superficie : La superficie d'implantation au sol doit varier entre 50 m² et 100 m² et la largeur de la façade doit avoir un minimum de 6 m afin d'éviter l'apparence de maison de type mobile.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

13. SUIVI 10^E RANG

Nous sommes toujours en attente d'un suivi pour les correctifs de l'asphalte.

14. DOSSIER GÉNÉRATRICE

Proposé par : Réal Vel

Appuyé par : Jacques Bergeron

Et résolu

Que le conseil de la municipalité fasse l'acquisition d'une génératrice diesel de secours automatique monophasée, refroidie par liquide de 30 000 watts de Generac au montant de dix-huit mille cent quarante-neuf dollars (18 149\$);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

M. Le maire Louis Coutu met son droit de véto sur cette résolution.

15. VOIRIE

TROU D'HOMME : situé à l'intersection du chemin Sainte-Sud et Auclair nous tenterons une réparation un type de béton à l'époxy pour colmater le trou pour cette année.

CHEMINS : Le grattage a été effectué et le calcium a été épandu.

16. PARC DALE-CLEARY

Proposé par Pascal Gonnin

Appuyé par Suzanne Casavant

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de céder le terrain du parc Dale-Cleary à M. Robert Cleary selon la valeur estimée;

Que les frais de contrat seront à la charge de l'acheteur;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

17. INSPECTEUR EN VOIRIE

Le dossier est remis à l'ajournement du 24 septembre 2019;

18. DEMANDE CONCERNANT UNE AUTORISATION POUR DÉPOSER DES MATÉRIAUX SECS AU 170 RUE DES ÉRABLES SUR NOTRE TERRAIN POUR LA DURÉE DES TRAVAUX DU SOLAGE DE LA MAISON;

201-09-148

Proposé par Pascal Gonnin
Appuyé par Réal Vel
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que le propriétaire du 170 rue des Érables dépose des matériaux sur notre terrain pour la durée de ses travaux;

Que le terrain devra être remis en bon état à la fin des travaux;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

19. DÉPÔT DES REVENUS ET DÉPENSES NON VÉRIFIÉS AU 31 AOÛT 2019;

Mme Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses non vérifié au 31 août pour discussion en atelier de travail.

20. DOSSIER DISCUTÉ À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

**21. COMITÉ
21.1 BIÈRE ET SAUCISSES :**

Mme Suzanne Casavant nous informe que l'activité a généré un profit de deux mille deux cent dix-huit dollars et vingt-huit sous (2 218,28\$). Ce montant sera transféré dans le compte du Service de Surveillance pour les activités futures;

21.2 FÊTE DU VILLAGE

À sa première édition, La Fête du Village a rassemblé la population avec ses 42 boîtes à savon, un franc succès. L'activité a généré des profits de neuf cent cinq dollars et trente-et-un sous (905.32\$). Félicitation au comité organisateur.

**22. AFFAIRES NOUVELLES
22.1 ARBRE À COUPER : rue du Sanctuaire**

Le point est remis à la séance sur ajournement, il nous manque des détails pour prendre une décision.

22.2 RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX MUNICIPAUX

2019-09-149

Considérant que nous perdrons le guichet automatique en décembre prochain;
Considérant que nous pourrions réorganiser l'espace laissé vacant par ce départ;
Considérant que nous voulons rendre plus fonctionnel chacun des postes de nos employés et ajouter des murs pour plus de confidentialité;
Considérant que nous avons préparé un plan du réaménagement souhaité;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle dépose notre plan à un bureau d'architecte pour qu'il soit validé pour s'assurer qu'il respecte toutes les normes en vigueur;

Qu'une offre de service soit demandée pour un estimé des coûts de réaménagement;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

M. le maire appelle le point suivant.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

24. AJOURNEMENT DE LA SESSION

2019-09-150

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit ajournée, il est 21 h 35.

Mme Majella René
Directrice général et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé toutes
les résolutions»

24 septembre 2019

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance ajournée de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 24 septembre 2019 à 19h30 à la salle du conseil sise au 142, rue Principale Est.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire

M. Pascal Gonnin, conseiller

M. Denis Vel, conseiller

M. Jacques Bergeron, conseiller

M. Réal Vel, conseiller

Mme Suzanne Casavant, conseillère

M. Jean-Pierre Brien, Conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Aucun résident.

6.3 FESTI-NEIGE

2019-09-151

Considérant que le Centre des Loisirs Notre-Dame-des-Érables désire organiser une activité dans le cadre Festi-Val en neige;

Considérant que la publicité rejoindra un grand territoire pour mousser notre activité;

Pour ces motifs, sur proposition de Jean-Pierre Brien, conseiller, appuyé par Pascal Gonnin conseiller et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de deux cent cinquante dollars (250\$) pour l'activité Festi-Val en neige pour le volet publicité;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

17. INSPECTEUR MUNICIPAL

2019-09-152

Proposé par Denis Vel
Appuyé par Jacques Bergeron
Et résolu
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle engage M. François Bissonnette comme inspecteur en voirie;
Que M. Michaël Charbonneau Laflamme comme adjoint en voirie;
Que leur engagement est conditionnel aux résultats de la demande de recherche des antécédents judiciaires;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

22.1 ARBRE À COUPER : RUE DU SANCTUAIRE

2019-09-153

Proposé par Réal Vel
Appuyé par Pascal Gonnin
Et résolu
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle engage M. Patrick Chagnon pour abattre un arbre mort dans l'emprise de la rue face au 204 Sanctuaire;
Que le coût pour l'abattage est de quatre cents dollars (400\$) ce qui inclus le ramassage du bois et des branches;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

24. FERMETURE DE LA SÉANCE SUR AJOURNEMENT

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 19 h 47.

Mme Majella René
Directrice général et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé toutes
les résolutions »